

Sud éducation 34

Solidaires

L'école n'est pas une entreprise ! L'éducation n'est pas une marchandise !

✉ 23, rue Lakanal 34090 Montpellier ☎ syndicat@sudeducation34.org ☎ 04 67 02 10 32



Mercredi 13 octobre 2021

RENTRÉE 2021, ENQUÊTE SUR LA GÉNÉRALISATION DES PIAL : ALERTE MAXIMALE !

Dégradation des conditions de travail des AESH et de scolarisation des élèves en situation de handicap

La rentrée a été marquée par la généralisation des PIAL (pôles inclusifs d'accompagnement localisés). Le département a été découpé en secteurs et chaque AESH affecté.e dans un PIAL qui comporte plusieurs écoles et / ou établissements inter ou intra degrés.

SUD éducation 34 a lancé une enquête en ligne sur cette mise en place. **Cette enquête confirme que l'État se désengage vis-à-vis du handicap, tout en faisant mine d'appliquer la loi de 2005.** Rappelons que récemment dans l'Hérault les effectifs d'ULIS sont passés officiellement de 12 à 14 élèves et qu'une mesure discriminatoire s'applique aux collégiens en situation de handicap qui ne bénéficient plus systématiquement de 4 ans de scolarisation.

Saupoudrage de moyens, handicap permanent

Avec les PIAL on assiste à un vaste plan de saupoudrage. **Les élèves en situation de handicap et les AESH en subissent directement les conséquences. Mais c'est tout le climat scolaire qui va en être affecté**, tout comme les collèges et écoles primaires sont en train de subir les conséquences de la disparition des RASED et autres dispositifs spécialisés par un nombre croissant d'élèves en difficultés.

La carte des PIAL révèle que certains pôles englobent plusieurs villes ou villages et peuvent s'étendre sur plusieurs dizaines de kilomètres. Le PIAL de Saint-Pons va ainsi de Corniou à Saint-Gervais. Chaque PIAL est composé d'un nombre plus ou moins important d'établissements ou d'écoles de la maternelle au lycée général ou professionnel.

Si beaucoup d'AESH ont conservé, en ce début d'année, leur affectation d'origine, avec la mise en place des PIAL un.e AESH peut être affecté.e sur au moins 2 établissements et être ré-affecté.e à tout moment sur un autre établissement ou une autre école, de manière parfois autoritaire, avec la menace implicite d'être licencié.e en cas de refus. Ces

changements d'affectation impliquent des perturbations dans l'organisation du quotidien, l'apparition de frais supplémentaires de garderie et/ou de déplacement, une adaptabilité à une autre équipe, un autre lieu, un autre niveau d'enseignement ou à une classe d'âge différente. Accompagner un élève en maternelle ou au collège, ce n'est pas pareil.

Salaire indécent au vu de l'adaptabilité demandée

Et ceci pour un salaire de 750 euros pour un contrat de 24h d'accompagnement. **En effet les AESH sont payées en réalité à l'heure et leur temps de travail annexe, du fait de l'annualisation du temps de travail, n'est pas rémunéré**, contrairement aux enseignants, sur la base d'un temps plein. Avec les PIAL c'est aussi pour beaucoup d'AESH l'impossibilité d'obtenir un second emploi pour subvenir à leurs besoins. **Le gouvernement a délibérément choisi de maintenir ces personnels dans la précarité.**

Certains syndicats défendaient l'idée des PIAL en mettant en avant la possibilité offerte aux AESH de se coordonner. La réalité est tout autre. L'AESH n'est toujours pas considéré.e comme un.e expert.e dans son domaine et on ne lui demandera que rarement la pertinence d'accorder tant d'heures à tel élève et dans telle matière, de mutualiser l'accompagnement de tel ou tel élève, de changer d'AESH pour un.e élève.

Les AESH avec les PIAL ont même parfois perdu la main sur leurs emplois du temps, certains établissements allant même jusqu'à leur refuser de leur communiquer les emplois du temps des élèves suivis. Ainsi un.e AESH va suivre un.e élève sur des matières ou moments où ille ne sera pas forcément utile et ne pas être présent.e là où ille serait indispensable. Des AESH ont vu leur emploi du temps changer plusieurs fois en début d'année. Beaucoup de PIAL n'ont pas créé de poste d'AESH référent.e censément tutorer les personnes nouvellement recrutées. Faute de budget a-t-il parfois été avancé. Pour rappel, un.e AESH référent.e touche une indemnité de 500 euros annuellement.

Des élèves sacrifiés

Les AESH suivent de plus en plus d'élèves non notifiés et il reste encore une centaine d'élèves notifiés non accompagnés dans le département, y compris sur des élèves avec une notification individuelle qui ont besoin d'un volume horaire d'accompagnement important. Le manque de recrutement d'AESH conduit de facto à une déscolarisation partielle des élèves en situation de handicap.

La plupart des autres élèves en situation de handicap ont entre 6 et 10 heures d'accompagnement dans le meilleur des cas. **Les AESH suivent de 2 à 4 élèves en même temps et un même élève peut être suivi par 2 AESH différent.es. Les accompagnant.es peuvent suivre au total jusqu'à 9 élèves.** On peut imaginer la difficulté pédagogique qu'il peut y avoir à suivre 4 élèves simultanément, dont l'un sera non-lecteur, deux autres présenteront des troubles dys et un dernier des difficultés attentionnelles. Le regroupement des élèves en situation de handicap dans une même classe ne favorise pas l'inclusion, voire crée une forme de dés-inclusion.

Les PIAL sont pilotés par des personnels de direction ou des inspecteurs qui n'ont évidemment pas les compétences que pouvait avoir la commission de la MDPH chargée de l'attribution des heures, quand celle-ci était encore la prescriptrice. Ils sont relayés par des coordonnateurs pas formés nécessairement à la question du handicap. Et leur préoccupation, de leur propre aveu, va être d'affecter les AESH sur les situations les plus inconfortables pour les équipes. Ils doivent gérer des « moyens humains » devenus de manière inédite insuffisants. **Les PIAL fonctionnant à moyens constants, en l'absence d'un.e AESH, les autres accompagnant.es doivent résorber son service en**

redistribuant les quelques heures disponibles ou en en ôtant à un autre élève, qui peut perdre tout accompagnement, ce qui est ... hors la loi.

C'est tout le sens du métier des AESH qui est affecté par ce saupoudrage. Quel progrès réel peut faire un élève accompagné 6 heures par semaine ? Comment créer le lien de confiance nécessaire et affiner la connaissance de l'élève pour favoriser son autonomie ? Car c'est bien là le bât qui blesse, le Ministère se refuse de prendre la mesure de la révolution qui doit s'engager dans l'école publique en créant suffisamment de postes d'AESH.

SUD éducation revendique que les AESH soient enfin considéré.es comme des professionnel.le.s à part entière avec leur champ propre d'intervention et de compétences. Illes doivent pouvoir être consulté.es et impliqué.es dans les prises de décision. Illes doivent sortir du statut de contractuel. Seule la titularisation de ces personnels rendus indispensables par la loi de 2005 révélerait la prise en compte véritable et ambitieuse du handicap par le gouvernement pour l'école publique de demain.

SUD éducation appelle les AESH et les personnels à se mettre en grève le 19 octobre et les parents et associations à se joindre aux rassemblements pour revendiquer un recrutement massif d'AESH, leur titularisation, l'abandon des PIAL et une vraie politique de l'inclusion.

Les rendez-vous du 19 octobre

- **Montpellier** : rassemblement à 12h place de la Comédie, puis manifestation vers la place Candolle
- **Béziers** : rassemblement à 12h devant la sous-préfecture, suivi d'une AG à la Bourse du Travail à 14h